

BS COATINGS

Protection anticorrosion des ouvrages en béton dédiés au stockage de l'eau potable.



Pourquoi et comment protéger la surface intérieure des réservoirs de stockage au contact de l'eau potable ?

Les réservoirs et structures en béton dédiés au stockage des eaux potables doivent être protégés contre la corrosion, les dégradations, les infiltrations d'eau de ruissellement et les fuites.

Ces protections concernent aussi bien les ouvrages neufs dont la prise en compte de la protection, dès la conception de l'ouvrage, ajoute une valeur positive sur l'entretien et la gestion à long terme ; mais également les ouvrages anciens, ou à l'occasion de campagne d'inspections, des états de vétustés et/ou des défauts constructifs préjudiciables peuvent être constatés. Des opérations de réhabilitation (traitement curatif) doivent être alors engagées dans les plus brefs délais.

L'objectif de ces opérations est de prolonger la durée de vie des réservoirs, de simplifier et d'optimiser les phases d'entretien et de nettoyage des ouvrages mais surtout **de maintenir la qualité de l'eau stocké.**

BS COATINGS formule des systèmes de protection intérieur de réservoirs d'eau potable composés à base de résine époxydique, non toxique, exempts de composés CMR et sans solvant. Issus des dernières technologies les revêtements **EUROKOTE®** et **KEVIFORM** sont homologués par les grands donneurs d'ordre et intervenants dans le marché de l'eau, et ont déjà fait l'objet de nombreuses applications en France et à l'International.

Ces revêtements doivent répondre à plusieurs critères :

- Simplicité et sécurisation de la mise en œuvre *in situ* : le revêtement doit être facilement applicable dans un environnement chantier.
- Performance mécanique : les revêtements d'étanchéité renforcé par des tissus de verre présentent des performances de tenue aux fissurations instantanées et progressives.
- Conformité sanitaire : les systèmes mis en œuvre bénéficient d'une ACS conformément aux exigences de

la circulaire du Ministère de la Santé (Arrêté du 29 MAI 1997) et aux listes positives Européenne.

- Faciliter les opérations de nettoyage et de désinfection : après application les systèmes EUROKOTE® présentent un aspect monolithique, une surface dure, lisse et non poreuse.

L'emploi des systèmes sera préconisé par le fabricant suivant les conditions d'emploi du revêtement, les contraintes mécaniques et chimiques définies par le donneur d'ordre ou le Bureau d'Etude ceci conformément aux documents de références suivant :

- Les annales de l'Institut Technique du Bâtiment et des Travaux Publics - ITBTP - n°486 de septembre 1990 : « Calcul, réalisation et étanchéité des réservoirs, cuves, bassins, châteaux d'eau enterrés, semi-enterrés, aériens, ouverts ou fermés »
- Le fascicule 74 : « Construction des réservoirs en béton » du CCTG n° TO 98-3,
- Déclarations de performance suivant la norme EN 1504-2 « systèmes de protection de surface pour béton »,
- Les fiches techniques des produits,
- Les procès-verbaux des essais mécaniques,
- Les attestations de conformité sanitaire ACS des systèmes.



Le Marquage CE

Depuis le 1^{er} janvier 2009 les normes européennes EN 1504 ont été intégralement mises en application. Tous les produits utilisés pour la protection et la réparation des ouvrages de génie civil en béton doivent être marqués CE conformément à la partie appropriée de la norme EN 1504.

Les systèmes EUROKOTE® sont conformes aux exigences de la norme NF EN 1504-2 « système de protection de surface pour béton ».

Frédéric Platon
Chef de Marché pour BS COATINGS en charge de l'activité des Revêtements Spéciaux.